

LA PASSERELLE

Accueil périscolaire – Accueil extrascolaire – Restauration scolaire

Tel. : 04.76.95.65.74

mairie-passerelle@lansenvercors.fr

Année scolaire 2022-2023

- Si votre enfant a fréquenté La Passerelle au cours de l'année scolaire 2021/2022, vos identifiants et mots de passe restent valables.
- Si votre enfant n'a jamais fréquenté La Passerelle, un accès au portail famille vous sera créé afin que vous puissiez l'inscrire aux différents services.

Dans les deux cas merci de nous renvoyer les documents nécessaires par mail (sandy.moulin@lansenvercors.fr) ou de nous les rapporter dès que possible.

Vous pourrez saisir vos inscriptions sur le portail famille à partir du lundi 25 juillet au plus tard

Horaires des permanences

- Jusqu'au 7 juillet :
 - ✓ Lundi de 8h30 à 9h30 et de 18h15 à 19h
 - ✓ Mardi de 8h30 à 11h
 - ✓ Jeudi de 16h30 à 19h
- Du 11 au 29 juillet :
 - ✓ Lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8H à 12h et de 14h à 16h
- Du 16 au 22 août :
 - ✓ Mardi, jeudi, vendredi et lundi de 8H à 12h et de 14h à 16h
- Mardi 23 août de 8h à 12h : **Attention c'est le dernier délai pour les inscriptions cantine et périscolaire de la semaine de la rentrée.**
- Du 25 au 30 août :
 - ✓ Jeudi, vendredi, lundi et mardi : 8H – 12h et 14h – 16h

Merci de vous munir des justificatifs demandés.



La Passerelle ne fonctionnera pas :

- **le mercredi 31 août 2022**
- **le mercredi 5 juillet 2023**

Documents à fournir

PAR ENFANT

Dossier d'inscription maternelle ou élémentaire (uniquement la 1^{ère} année de mater et la 1^{ère} année d'élémentaire) (**disponible sur eTicket**)

Fiche sanitaire de liaison complétée et signée (à renouveler chaque année) (**disponible sur eTicket**)

Médication périscolaire : certificat de non contre-indication à la prise de paracétamol si vous avez coché « **Oui** » sur la fiche sanitaire (à renouveler chaque année)

Assurance : attestation d'assurance extrascolaire (à renouveler chaque année)

Fiche d'autorisation complétée et signée (à renouveler chaque année) (**disponible sur eTicket**)

Copie des pages de vaccination du carnet de santé (uniquement si il y a eu une nouvelle injection depuis la rentrée précédente)

Si Protocole d'Accueil Individualisé : une copie de celui-ci, (à renouveler chaque année)

PAR RESPONSABLE LEGAL PAYEUR : UN JUSTIFICATIF DE QUOTIENT FAMILIAL AU CHOIX

(à renouveler chaque année)

Attestation CAF récente sur laquelle figure obligatoirement **votre numéro de CAF et votre QF**.

OU

Dernier avis d'imposition (un seul si déclaration conjointe)

A défaut de justificatif votre quotient sera calculé en fonction des données de votre avis d'imposition mais sans ce dernier le tarif maximum sera appliqué.

Attention en cas de garde alternée avec séparation des factures il faudra un justificatif par représentant légal payeur.